

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE  
B. P. 179

CONFIDENTIEL

Kigali, le 25/11/1970  
N° 256/DA/Eu.M.

TRANSMIS copie pour information à :  
\_Monsieur le Ministre de la Garde  
\_Nationale et de la Police à KIGALI  
\_Monsieur l'Ambassadeur de la Répu-  
\_blique Rwandaise à ADDIS-ABEBA

Réf. N° :  
Annexe :  
Objet :  
Quote-part du Rwanda à  
l'OUA (Comité de Libé-  
ration)-

✓ A Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

à

26 NOV 1970  
4688

Go. us. KIGALI

Excellence,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe pour information copie de la lettre n° ARR/547/70/DSM que notre Chargé d'Affaires à Dar-es-Salaam m'a envoyée au sujet du soutien du Rwanda au Comité de Libération et de la distribution d'armes aux inyenzi par ce même Comité.

La lettre n° F/22/1/103 dont il est question dans la précitée est aussi annexée à la présente.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale

S.NSANZIMANA.-

Dar-es-Salaam, le 2 octobre 1970

ARR/N°547/70/BSM

OBJET :  
Quote-part du Rwanda à  
l'OUA (Comité de libération)

-----

A Son Excellence Monsieur S.NSANZIMANA  
Ministre de la Coopération Inter-  
nationale à

KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la lettre n° F/22/1/103 du 21 septembre 1970 émanant du Secrétaire Exécutif de l'O.U.A. pour le Comité de Libération de l'Afrique.

Il s'agit de la quote-part qui revient au Rwanda sur le Budget du Fonds Spécial qui a été approuvé par le Conseil des Ministre au cours de sa 14ème session tenue aux mois de février/mars 1970 à Addis-Abéba.

Je profite de cette occasion pour vous faire savoir que ceux qui s'occupent de la supervision des armes fournies par le Comité de libération de l'Afrique ne font peut-être pas un contrôle sérieux une fois remise aux mains de ceux qui doivent les utiliser.

En effet, mes informateurs m'ont appris qu'à plusieurs occasions quand ils rendent visite aux inyenzi dans leurs logements ils voient des armes et à la question de savoir de qui ils tiennent ces armes, les inyenzi répondent qu'ils profitent de celles utilisées par les combattants des mouvements de libération.

Parmi ces inyenzi, il en est qui sont recrutés par le Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique sans que l'on sache évidemment de qui il s'agit.

Une fois sur le champ de bataille, les inyenzi font tout pour voler quelques armes et les cacher quelque part ; et quand les responsables leur demandent où sont les armes ils prétendent qu'elles ont été capturées par l'ennemi tandis qu'ils fuyaient dans la jungle ou bien massacrés alors qu'ils se sont enfuis.

Il est à croire qu'ils pratiquent la fraude et les achètent à bon marché avec les combattants des mouvements de libération. Ainsi, petit à petit ils amassent des armes et des munitions sans oublier qu'ils en reçoivent encore des pays étrangers.

.../...

.../...

Quand ils auront une (grande) quantité assez suffisante, ils tenteront de mettre à jour leurs plans.

Je serais porté à croire qu'au fond de ces bruits couve une vérité quelconque, parce que mes deux informateurs qui habitent l'un loin de l'autre et qui ne se connaissent pas m'ont entretenu du même sujet.-

Le premier m'a rapporté ce que je viens de dire plus haut. Quant au second, il m'a dit qu'il aurait appris que les inyenzi avaient grand intérêt à savoir que le Nigéria va livrer des armes non utilisées au cours de la guerre NIGERO-BIA-FRAISE au Comité de Libération pour en distribuer aux combattants de libération. (voir East African Standard journal du 21.9.70 qui en fait écho). Les inyenzi disent qu'ils feront tout pour s'en procurer et il est bien possible de s'en saisir en corrompant les superviseurs, pour trouver ces armes qu'ils appellent très puissantes.

Aussi, je vous demanderais de vouloir bien vous renseigner pour savoir si ce que l'on entend de ces informateurs est vrai afin que vous puissiez intervenir auprès de l'O.U.A. demandant aux distributeurs des armes de bien contrôler et, faire attention pour ne pas en donner à de tels éléments.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.-

Le Chargé d'Affaires a.i.

sé :R.BANGUKA.

Organisation de l'Unité Africaine  
Comité de Coordination pour la  
Libération de l'Afrique,  
P.O. BOX 1767  
Dar-es-Salaam  
TANZANIE

Réf. N° F/22/1/103

21 septembre 1970

Son Excellence Monsieur  
Le Ministre des Affaires Étrangères  
du RWANDA.

Excellence,

BUDGET DU FONDS SPECIAL  
POUR L'ANNEE FISCALE 1970/71-VOUS RAPPELANT-

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le Budget du Fonds Spécial du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique qui a été approuvé par le Conseil des Ministres de l'OUA au cours de sa 14ème session tenue à Addis-Abéba en février/mars 1970.

La quote-part de votre pays à ce budget s'élève à Livres Sterlings (£ 5 787).

Etant donné que l'exercice 1970/71 a déjà commencé le 1er juin 1970 et prendra fin le 31 mai 1971 et pour faciliter la tâche du Comité, votre Gouvernement est prié de bien vouloir verser sa contribution selon le barème.

Je voudrais vous rappeler que toutes les contributions et dons devront être envoyés au :

Compte n° 1 du Fonds Spécial  
du Comité de Libération de l'OUA,  
National Bank of Commerce,  
Bank House Branch,  
P.O. BOX 9031  
Dar-es-Salaam  
TANZANIE

Afin que nous puissions enregistrer adéquatement et immédiatement les contributions et les dons, il serait indiqué que le Secrétaire soit notifié de tout virement direct au compte et adresse susmentionnés.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

signé :  
G.S. MAGOMBE  
Secrétaire Exécutif.

c.c. au : Secrétaire Général Administratif  
de l'Organisation de l'Unité Africaine  
P.O. BOX 3243  
Addis-Abéba  
ETHIOPIE

" : Président de la Commission Permanente  
des Finances  
Dar-es-Salaam  
TANZANIE

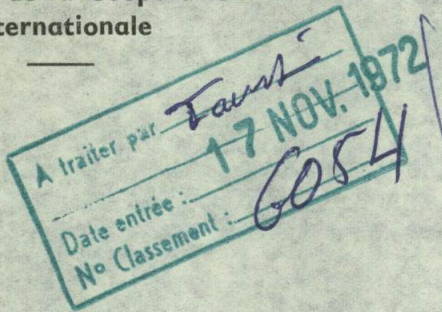


Ministère de la Coopération  
Internationale

Monsieur le Ministre de l'Information  
et du Tourisme  
KIGALI.

Réf. N° :  
Annexe :  
Objet :

TOURISME:  
rapport Gnsbach.



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux  
exemplaires du Rapport GINSBACH sur le Tourisme au Rwanda. Ces documents  
viennent de me parvenir par la voie de l'Ambassade de Belgique.

Par même courrier, j'adresse un exemplaire  
de ce même Rapport à Monsieur le Ministre des Postes, Télécommunications  
et Transports, en raison de l'intérêt majeur que doit présenter le  
développement du Tourisme pour la valorisation de nos lignes aériennes.

Et j'en adresse également un exemplaire  
à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, qui est  
actuellement intéressé à la valorisation de nos Parcs Nationaux et  
Réserves de chasse.

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise
- Monsieur le Ministre des Postes,  
Télécommunications et Transports
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage
- Monsieur le Ministre du Commerce,  
des Mines et de l'Industrie
- Monsieur le Ministre des Travaux  
Publics et de l'Energie
- ✶ - Monsieur le Secrétaire d'Etat au  
Plan National de Développement

Le Ministre de la Coopération  
Internationale,

Aug. MINYANEZA.-